Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260916-2026_048-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22 - Votants : 23

Le mercredi 16 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (22) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, CORNICHET Karine, JUSTUM Nolwenn, BERTAPELLE Carole, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MOCQUET Julien, MICHELEAU Flavie.

Pouvoir (1) :
COURAUD Florence a donné pouvoir à VAN HAM Christelle
Absent :
Secrétaire de séance : SOROKA Christine
Quorum : Atteint

AFFAIRES GENERALES

2026-048 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2121-8 du code des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Annexe : Projet de règlement intérieur

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-8,
Vu l'installation du conseil municipal en date du 27 mars 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, RH, administration générale en date du 9 septembre 2026,

Considérant que la commune de plougoumelen est tenue d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation,
Considérant la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats et les conditions d'expression des groupes,
Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission finances, RH, administration générale en date du 8 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260916-2026_048-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération,

- De donner pouvoir à Mme La Maire ou à son/sa représentant(e) pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (J. MOCQUET)

Le Secrétaire

Mme Christine SOROKA

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN

La Maire

Mme Stéphanie GUILLEMOT